

Montreuil, 18 mai 2020



Monsieur Xavier ROCHE Directeur Optim'Services 2, place aux Étoiles 93212 La Plaine-Saint-Denis

Objet : PPA majoration prime de travail

Monsieur le Directeur,

Nous traversons une crise sanitaire mondiale très grave et inédite. Cette pandémie frappe partout en n'épargnant aucun territoire. De plus, les nombreuses incertitudes scientifiques et les contradictions du Gouvernement accroissent les interrogations, les inquiétudes légitimes de la population, accentuées avec l'application du déconfinement.

Les cheminots de la SNCF, notamment les agents des Agences Paie n'échappent pas à ces craintes.

Malgré tout cela, et depuis le début de cette crise, l'entreprise, sous la coupe du Gouvernement, a placé les cheminots en télétravail dès le 16 mars, notamment les agents des Agences Paie.

Depuis sa mise en place, avec beaucoup de professionnalisme, elles et ils continuent à exercer au quotidien leur métier en conciliant vie personnelle et vie professionnelle, souvent dans des conditions difficiles. Certain es se retrouvent en situation d'isolement, suite à l'éloignement prolongé du collectif de travail.

De plus, la charge de travail est en constante augmentation depuis maintenant plusieurs semaines, jusqu'à 50 % selon les managers. Un nombre important de contrôles supplémentaires et de saisies individuelles, d'arrêts de travail avec déclarations aux CPAM, d'éléments variables de solde, etc., sont à réaliser manuellement. Le rythme de travail est très soutenu, dans des conditions de travail inadaptées et vraisemblablement amenées à perdurer encore quelques temps.

Or, malgré ces contraintes, leur mobilisation et leur investissement sont exceptionnels.

Pour autant, les agents de la Paie ne sont pas des machines, elles et ils ont besoin de se sentir respecté·e·s et reconnu·e·s dans leur investissement au quotidien. Les remerciements ne suffisent pas.

Monsieur le Directeur, la CGT a exigé et obtenu que le télétravail soit rémunéré de la même manière pour tou te s, afin de reconnaître l'effort des agents qui d'ordinaire n'y sont pas soumis.

La CGT vous demande également, en tant que Directeur d'Optim'Services, de décider d'une compensation salariale.

Il est urgent d'envoyer un signe de véritable soutien aux agents de la Paie. C'est pourquoi nous vous demandons, dans l'immédiat, une majoration exceptionnelle de 20 % des primes de travail sur toute la période de l'urgence sanitaire, comme vous y autorise l'article 27.3 du GRH00131.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Aurélien HAMON

Secrétaire fédéral

Cécile MADASCHI

Secrétaire du CTN Services communs





